



Université Nazi BONI



**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAINE
EN INNOVATIONS BIOTECHNOLOGIQUES POUR
L'ELIMINATION DES MALADIES A TRANSMISSION
VECTORIELLE
(CEA/ITECH-MTV)**

**RAPPORT D'AUDIT INTERNE SUR LA GESTION
ADMINISTRATIVE, BUDGETAIRE, FINANCIERE ET
COMPTABLE DU PROJET
CEA/ITECH-MTV
DU 01 JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

Février 2022

Table des matières

1. PRÉSENTATION DU PROJET	3
1.1. Résumé du projet	3
1.2. OBJECTIFS DU PROJET	3
1.3. LES COMPOSANTES DU PROJET	4
1.4. ZONES D'INTERVENTION ET GROUPE CIBLE DU CEA/ITECH-MTV	4
1.5. CADRE INSTITUTIONNEL DU CEA/ITECH-MTV	5
1.6. DUREE DU PROJET	5
1.7. COUT DU PROJET.....	5
2. CONTEXTE DE LA MISSION.....	5
2.1. Contexte général de la mission	5
2.2. Règle comptable et de présentation des états financiers.....	5
3. Audit sur la gestion administrative.....	8
3.1. Déroulement et aperçu sur les missions d'audit interne.....	8
3.2. Travaux sur la gestion administrative.....	8
4. Audit sur la gestion budgétaire	11
4.1. Aperçu sur la gouvernance budgétaire	11
4.2. Travaux sur la gestion budgétaire.....	11
5. Audit de la gestion financière et comptable	14
5.1. Aperçu sur la gestion et financière	14
5.2. Travaux sur la gestion financière et comptable.....	14
6. Etat de mise en œuvre des recommandations antérieures.....	18
6.1. Recommandations antérieures sur la gestion financière et comptable.....	19
6.2. Recommandations antérieures sur les procédures de passations des marchés.....	19

1. PRÉSENTATION DU PROJET

1.1. Résumé du projet

Le Centre d'Excellence Africain en Innovations Biotechnologiques pour l'Élimination des Maladies à Transmission Vectorielle (CEA/ITECH-MTV) est un projet d'impact sur le développement de l'Université Nazi BONI (UNB) et est financé par la Banque Mondiale. L'UNB est sous les tutelles technique et financière respectivement du Ministère chargé de l'enseignement supérieur et du Ministère chargé des finances.

Le Ministère en charge de l'enseignement supérieur veille essentiellement à ce que les activités de l'UNB s'inscrivent dans le cadre de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique définie par le Gouvernement.

Le Ministère en charge des finances veille essentiellement à ce que les activités du Centre s'insèrent dans le cadre de la politique financière du Gouvernement et à ce que la gestion soit la plus saine et la plus efficace possible.

1.2. OBJECTIFS DU PROJET

Le CEA/ITECH-MTV est axé sur l'utilisation des biotechnologies innovantes dans la lutte contre les maladies vectorielles afin de fournir un vivier important de spécialistes des vecteurs de maladies à travers une formation diplômante de qualité appuyée sur un programme de recherche performant.

Les objectifs spécifiques sont :

Fournir un vivier important de capital humain (plus de 100 Masters, 50 PhDs et des centaines de formations de courte durée à l'endroit des professionnels de la santé et de la recherche) à travers une formation de haute qualité grâce à l'accès à une plateforme de recherche et d'enseignement de standard international ;

Valoriser les résultats de la recherche et de l'enseignement par une absorption des diplômés dans les structures d'accueil concernées par cette technologie, la publication scientifique des résultats, la mise en application des recommandations des résultats de la recherche au service des ministères sectoriels concernés et leurs démembrements tels que le programme national de lutte contre le paludisme, la direction de la maladie, les communes et services d'hygiène ;

Favoriser la création d'entreprises par les apprenants grâce à une implication réelle de l'agence nationale pour la valorisation des résultats de la recherche (ANVAR) et de la chambre de commerce et d'industrie représentant le monde des affaires dans le formatage des curricula, le

suivi des résultats et la mise en place de fonds spéciaux de démarrage pour les idées innovantes.

1.3. LES COMPOSANTES DU PROJET

Le projet comprend trois composantes qui sont :

Composante 1 : Création et renforcement des CEA existants et performants (issus de CEA I) pour un impact sur le développement ;

Composante 2 : Favoriser les partenariats régionaux et les bourses d'études ; et

Composante 3 : Amélioration de la facilitation des projets nationaux et régionaux et du suivi et de l'évaluation (S&E)

Le projet « Centre d'Excellence Africain en Innovations Biotechnologiques pour l'Élimination des Maladies à Transmission Vectorielle (CEA/ITECH-MTV) » est logé dans la Composante 1 : Mettre en place de nouveaux CEA pour un impact sur le développement et renforcer les CEA existants.

1.4. ZONES D'INTERVENTION ET GROUPE CIBLE DU CEA/ITECH-MTV

Les bénéficiaires des Projets sont :

Étudiants inscrits dans les centres sélectionnés et dans les institutions d'accueil des centres, ainsi que des étudiants inscrits dans des institutions partenaires en Afrique de l'Ouest, du Centre et à Djibouti. De plus, les étudiants actuels et futurs auront un choix élargi de programmes d'éducation de qualité et liés au développement de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;

Les professeurs et le personnel des centres, des institutions hôtes et des institutions partenaires qui amélioreront leurs qualifications et leurs conditions d'enseignement et de recherche ;

Les employeurs et autres partenaires, y compris les ministères et les entités publiques, qui auront un accès plus facile à des professionnels hautement qualifiés et à une recherche appliquée pour des solutions aux problèmes de développement pressants ; et

La population en général en Afrique de l'Ouest, du Centre et à Djibouti qui bénéficieront d'un réseau de centres universitaires dynamiques axés sur la création de compétences et de recherche appliquée afin de favoriser le développement.

1.5. CADRE INSTITUTIONNEL DU CEA/ITECH-MTV

Le Projet « Centre d'Excellence Africain » (CEA-Impact) est piloté et coordonné au niveau de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGE Sup) à travers son Unité de Gestion des Projets du Programme budgétaire « Enseignement Supérieur » (UGPE Sup) sous la tutelle technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI), et financière du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID).

1.6. DUREE DU PROJET

Le CEA/ITECH-MTV a une durée de cinq (05) ans et couvre la période 2019 à 2023.

1.7. COUT DU PROJET

Le coût total du CEA/ ITECH-MTV est de huit millions (8 000 000 USD) de dollars américain soit quatre milliards quatre cent millions (4 400 000 000) de Francs CFA. Entièrement financé par la Banque Mondiale, ce projet CEA a recours aux modalités de décaissement des ILD.

2. CONTEXTE DE LA MISSION

2.1. Contexte général de la mission

Nous avons effectué notre mission d'audit conformément aux normes internationales d'audit (ISA) édictée par la Fédération Internationale des Comptables (IFAC) et aux directives de la Banque Mondiale.

Ces normes et directives exigent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à avoir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreur ou d'anomalies significatives.

Un audit implique la vérification par sondage des éléments probants justifiant les montants et les informations contenues dans les états financiers. Il donne également lieu à l'évaluation des principes comptables appliqués et des estimations significatives effectuées par la coordination du projet, ainsi qu'une appréciation générale de la présentation des états financiers.

2.2. Règle comptable et de présentation des états financiers

La comptabilité du projet est tenue à partir d'un logiciel de comptabilité et les états financiers (Tableau emplois ressources) sont également élaborés à partir du logiciel (Tom² pro). Les immobilisations sont enregistrées sous leur valeur d'acquisition incluant le prix d'achat et les frais accessoires d'achat. En raison de la spécificité du projet, les immobilisations n'ont pas fait l'objet d'amortissement.

**AUDIT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DU
CEA/ITECH-MTV**

3. Audit sur la gestion administrative

3.1. Déroulement et aperçu sur les missions d'audit interne

Dans le cadre de nos travaux, nous avons initié des rencontres avec les différents acteurs intervenant dans le projet CEA. Nos entretiens nous ont permis de relever quelques insuffisances qui nécessitent des corrections pour améliorer et rendre plus efficace la gestion et la réalisation des activités du projet.

En exécution de la mission d'audit du projet CEA que vous nous avez confiée, nous avons examiné la structure du contrôle interne. Cet examen ne permet pas nécessairement d'identifier toutes les faiblesses significatives potentielles de la structure de contrôle interne selon les normes de révision internationalement admises.

Une faiblesse significative implique que la conception ou le fonctionnement des éléments de la structure de contrôle interne ne permettent pas de réduire, à un niveau relativement faible, le risque que les erreurs ou irrégularités, susceptibles d'affecter significativement les états financiers audités, puissent survenir sans être détectées en temps voulu par les employés, dans le cadre de l'exercice normal de leurs fonctions.

La présente mission est destinée à informer et à être utilisée par la direction du CEA. Les commentaires et recommandations qu'il contient, aideront certainement à améliorer davantage leur pratique de gestion.

3.2. Travaux sur la gestion administrative

3.2.1. Diligence mise en œuvre

L'objectif des travaux sur le volet administratif effectué au sein du projet est de nous assurer qu'il existe :

- ✓ Des manuels de procédures régissant le fonctionnement du centre ;
- ✓ Des décisions d'affectation du personnel au sein du centre ;
- ✓ Des fiches de poste indiquant les attributions de tâches adressés à chaque personnel ;
- ✓ Des dossiers du personnel recruté par l'université ;
- ✓ Des salaires et indemnités versés à chaque fin du mois ;
- ✓ Des quittances de reversement des cotisations sociales à la CNSS ;
- ✓ Des quittances de reversement des retenues pour impôt aux impôts.

3.2.2. Insuffisance constatée

A l'issu de nos travaux sur la gestion administrative, nous avons pu constater entre autres que :

- ✓ Le projet ne dispose pas d'un agent en charge de ventiler les courriers ou documents administratifs au sein des Agents du projet. Ce qui n'est pas sans conséquence sur la bonne marche des activités du centre ;
- ✓ Les transferts de courriers au sein des intervenants du projet ne sont pas matérialisés par des registres de courriers départ et arrivé à chaque niveau. Ce qui ne permet pas non seulement de savoir à quel niveau se trouve le courrier mais également la durée de traitement de ces courriers chez chacun des intervenants ;
- ✓ Une inexistence des fiches de poste ;
- ✓ La prise en charge des indemnités du personnel affecté au CEA/ITECH-MTV n'est pas effectuée mensuellement ;
- ✓ Les retenues pour cotisations sociales ne sont toujours pas reversées à la CNSS ;
- ✓ Les retenues fiscales (IUTS, retenues pour prestations effectuées) ne sont toujours pas reversées aux impôts ;
- ✓ Le nombre de personnes à charges (pour la détermination de l'IUTS) ne figure pas sur les bulletins de paie du personnel du projet.

3.2.3. Recommandations

Afin de remédier à ces insuffisances constatées, nous recommandons à la direction du projet de :

- ✓ Affecter ou recruter un coursier pour la ventilation des courriers entre les intervenants du projet ;
- ✓ Disposer d'un registre de courrier départ et arrivé chez chaque Agent du projet pour enregistrer au jour le jour, la trace des courriers ;
- ✓ Notifier de façon formelle, les attributions de chaque Acteur pour plus de responsabilité dans l'exercice de ses fonctions au sein du CEA/ITECH-MTV ;
- ✓ Prendre en charge les indemnités du personnel affecté au CEA/ITECH-MTV mensuellement ;
- ✓ Reverser les cotisations CNSS retenues à la CNSS ;
- ✓ Reversées aux impôts, les retenues fiscales des agents et prestataires ;
- ✓ Prendre en compte le nombre de personnes à charges (pour la détermination de l'IUTS) sur les bulletins de paie du personnel du projet.

AUDIT DE LA GESTION BUDGETAIRE

4. Audit sur la gestion budgétaire

4.1. Aperçu sur la gouvernance budgétaire

Afin d'assurer la transparence dans les transactions financières du CEA/ITECH-MTV, le comité d'audit interne du CEA/ITECH-MTV veille à ce que toutes les actions de dépenses, contrats, conventions et décisions financières du CEA/ITECH-MTV, de nature à exercer des répercussions sur les finances du Centre, soient exécutées dans le strict respect de la réglementation en matière de gestion budgétaire.

4.2. Travaux sur la gestion budgétaire

4.2.1. Diligences mises en œuvre

Nous avons accentué nos travaux sur la gestion budgétaire, dans l'objectif de satisfaire un certain nombre de principes de bonne gestion. Pour ce faire, nous avons été mandaté à nous assurer qu'au sein du projet, il existe :

- ✓ Un plan de travail budgété annuel approuvé par le bailleur,
- ✓ Un plan de passation des marchés approuvé également par le bailleur,
- ✓ Un rapport sur l'état d'exécution budgétaire à la fin de l'exercice comptable,
- ✓ Un rapport sur l'état d'exécution du plan de passation des marchés,
- ✓ Un respect strict de la réglementation en matière de procédure de passation,
- ✓ Le strict respect des lignes en matière d'exécution budgétaires.

4.2.2. Insuffisances constatées

Nos travaux sur la gestion budgétaire nous ont permis de constater entre autres que:

- ✓ L'état d'exécution du plan de passation des marchés n'est pas renseigné au jour le jour.
La non mise à jour régulière de l'état d'exécution pourrait fausser le taux d'exécution.
- ✓ L'inexistence d'un état d'exécution budgétaire ;
- ✓ Absence d'une caisse menues dépenses pour les dépenses de petites valeurs ;
- ✓ Le projet CEA/ITECH-MTV n'a pas une base de données fournisseurs ;
- ✓ Une insuffisance constatée au niveau du système d'archivage des dossiers de marchés exécutés, manque de contrats dans certains dossiers.

4.2.3. Recommandations

- ✓ Constituer une base de données fournisseurs ;
- ✓ Elaborer à chaque fin d'exercice l'état d'exécution budgétaire ;

- ✓ Renseigner au jour le jour, l'état d'exécution du plan de passation des marchés ;
- ✓ Mettre en place une caisse menues dépenses pour faire face aux petites dépenses ;
- ✓ Archiver toutes les pièces par dossier de marchés exécuté.

AUDIT SUR LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE

5. Audit de la gestion financière et comptable

5.1. Aperçu sur la gestion financière et comptable

Pour une bonne gestion comptable et financière, le comité d'audit s'est engagé d'orienter et de contrôler les risques encourus. Sa mission centrale est définie comme étant « le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. La revue de la qualité et de la conformité de l'information financière, à travers notamment l'examen des états financiers produits (grand livre, balance) est le rôle phare assigné audit comité d'audit interne.

5.2. Travaux sur la gestion financière et comptable

5.2.1. Diligences mises en œuvre

Nous avons accentué nos travaux sur la gestion financière et comptable, dans l'objectif de satisfaire un certain nombre de principe de bonne gestion. Pour ce faire, nous avons été mandaté à nous assurer qu'au sein du projet, il existe :

- ✓ Un logiciel de comptabilité ;
- ✓ Une comptabilité tenue au jour, le jour ;
- ✓ Un état financier (grand livre, balance) exporté du logiciel ;
- ✓ Un registre des immobilisations à jour ;
- ✓ Un procès-verbal d'inventaire au 31/12/2021 ;
- ✓ Un registre du carburant enregistrant au jour le jour, tous les entrées et sorties de carburant ;
- ✓ Des états de rapprochement mensuels.

5.2.2. Insuffisances constatées

- ✓ Bon nombre de factures sont libellées au nom de l'Université Nazi BONI au lieu du Centre d'Excellence Africain de l'Université Nazi BONI. Ces factures pourront porter à confusion les charges propres au projet CEA/ITECH ;
- ✓ Certaines factures et bons de livraison ne sont pas datés ;
- ✓ Toutes les factures de 2020 devraient être imputées à l'exercice 2020. Autrement dit, le rattachement des charges aux exercices n'a pas été respecté.

Le détail de ces factures est le suivant:

N° de pièce	Date de facturation	Gestion budgétaire	Montant
166	Facture n°05/2020 du 12 mars 2020	Exercice 2020	8 043 300
167	Facture n°03/2020 du 12 mars 2020	Exercice 2020	5 015 000
172	Facture n°028/2020 du 18/12/2020	Exercice 2020	400 000
173	Facture n°080/2020	Exercice 2020	682 500
16	Facture n°210/SBF/2020 du 31/12/2020	Exercice 2020	8 971 953
17	Facture n°6 BA-LA 2020 du 31/12/2020	Exercice 2020	4 475 500
28	Facture n°032/2020 du 29/12/2020	Exercice 2020	4 999 800
53	Facture n°012 P/2020	Exercice 2020	30 936 603
67	Facture n°004/2020 du 30/12/2020	Exercice 2020	3 995 764
TOTAL			67 520 420

- ✓ Absence de rapprochements bancaires pour ce qui est des fonds reçus du compte « *autres partenaires* » ;
- ✓ Le CEA/ITECH a omis de retenir sur le dernier paiement de l'entreprise E.O.F de OGM, la pénalité de retard d'un montant de **neuf cent trente-trois mille huit cent vingt-deux (933 822) francs CFA** ;
- ✓ Des reliquats d'activités d'un montant de **huit cent trente-neuf mille six cent (839 600) FCFA** des fonds du projet a été versé par erreur sur le compte « *autres partenaires* » de l'université Nazi BONI ;

Le detail se présente comme suit:

Date d'opération	Numéro du bordereau	Numéro du compte	Intitulé du compte	Montant versé
31/05/2021	BF5740	406190000020	CEA/ AUTRES PARTENAIRES	400 000
31/05/2021	BF5700	406190000020	CEA/ AUTRES PARTENAIRES	382 000
31/05/2021	BF5716	406190000020	CEA/ AUTRES PARTENAIRES	57 600
Montant total				839 600

- ✓ Les reversements sont effectués en bloc ce qui ne permet pas le rattachement aux activités concernés.

5.2.3. Recommandations

- ✓ Etablir des états de rapprochement bancaire mensuellement pour ce qui est du compte « autres partenaires » ;
- ✓ Procéder au reversement sur le compte « *banque mondiale* » de la somme de **huit cent trente-neuf mille six cents (839 600) francs CFA** correspondant aux reliquats indument versés sur le compte autres partenaires;
- ✓ Recouvrer la pénalité de retard de montant **neuf cent trente-trois mille huit cent vingt-deux (933 822) francs CFA** non opérée sur le paiement de la facture N°2021/22/EOF;
- ✓ Procéder au reversement des reliquats par activité et au plus tard une semaine après la fin de l'activité ;
- ✓ S'assurer de la pertinence des factures dès leur réception.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

6. Etat de mise en œuvre des recommandations antérieures

Dans le rapport de mission d'audit du CEA/ITECH-MTV comptant pour l'exercice 2020, des recommandations pouvant améliorer le système de contrôle interne au sein du Projet avaient été effectuées.

Nous pourrions effectuer un suivi de ces recommandations et les différents points seront classifiés de la manière suivante:

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA RECOMMANDATION	SIGNIFICATIONS
Appliquée	Le projet CEA/ITECH-MTV a suivi la recommandation ou mis en place une procédure de remplacement pour palier au manquement.
Non appliquée	Le projet CEA/ITECH-MTV n'a apporté aucune amélioration à la faiblesse précédemment identifiée

6.1. Recommandations antérieures sur la gestion financière et comptable

Recommandation antérieure	Etat de mise en œuvre	Suivi des recommandations
Mettre en place une fiche récapitulative de justification de dépenses pour toute avance de fonds justifiée (cette fiche doit faire ressortir l'avance de fonds décaissée « date, numéro, montant et bénéficiaire du chèque », le détail des pièces justificatives comptant : date, libellés de l'opération, montant justifié)	Non appliquée	Nous reconduisons la recommandation
Requérir la validation matérialisée du Coordonnateur du CEA/ITECH MTV sur tout document objet de paiement de dépenses du Projet.	Non appliquée	Nous reconduisons la recommandation
Doter le projet CEA/ITECH-MTV d'un logiciel de comptabilité devant permettre la tenue de la comptabilité et l'édition des états financiers	Appliquée	Le projet CEA/ITECH-MTV utilise le logiciel de gestion Tom ² pro pour la tenue de sa comptabilité.
Utiliser des classeurs adaptés devant garantir la bonne conservation des pièces justificatives dans les délais légaux	Appliquée	Toutes les pièces du CEA/ITECH-MTV sont classées dans des chronos et archivées dans des armoires.
Opérer systématiquement les retenues fiscales conformément à la législation fiscale en vigueur	Appliquée	Les retenues sont opérées conformément à la législation fiscale en vigueur.

6.2. Recommandations antérieures sur les procédures de passations des marchés

Recommandation antérieure	Etat de mise en œuvre	Suivi des recommandations
Réviser le PPM initial 2021 du CEA/ITECH-MTV en tenant compte des marchés passés, mais non-inscrits	Appliquée	Tous les marchés exécutés à ce jour sont inscrits dans le PPM 2021.
Réviser le PPM initial 2021 du CEA/ITECH-MTV en tenant compte du montant attribué du marché	Appliquée	Les montants des marchés exécutés sont à la limite des montants prévus au PPM
Exiger systématiquement dans les marchés de travaux, équipements, fournitures et services courants, la constitution de la garantie de bonne exécution (05% maximum)	Non appliquée	Exiger systématiquement dans les marchés de travaux, équipements, fournitures et services courants, la constitution de la garantie de bonne exécution (05% maximum). A appliquer dans l'immédiat.
Faire dater les ordres de service de démarrage des prestations par tous les signataires	Non appliquée	Faire dater tous les ordres de service de démarrage des prestations par tous les signataires. A appliquer dans l'immédiat.
Renforcer le suivi de l'exécution des marchés par les prestataires	Appliquée	Le suivi de l'exécution des prestations est renforcé et est matérialisé par des procès-verbaux.
Renforcer la diligence dans la planification, la passation et l'exécution des marchés	Non appliquée	Renforcer la diligence dans la planification, la passation et l'exécution des marchés. A appliquer dans l'immédiat.
Renforcer la diligence dans le paiement du montant des marchés	Appliquée	la diligence dans le paiement du montant des marchés est renforcée.

<p>Renforcer le système d'archivage des pièces et documents de marchés publics en constituant un dossier complet des pièces justificatives par marché public, de son lancement à son paiement en passant par son exécution</p>	<p>Non appliquée</p>	<p>Renforcer le système d'archivage des pièces et documents de marchés publics en constituant un dossier complet des pièces justificatives par marché public, de son lancement à son paiement en passant par son exécution. A appliquer dans l'immédiat.</p>
--	----------------------	---

Le Contrôleur interne du CEA/ITECH-MTV



Sidi Madi OUEDRAOGO

ANNEXE:

- ✓ TABLEAU EMPLOI RESSOURCE ;
- ✓ ETATS DE RAPPROCHEMENTS BANCAIRES AU 31/12/2021 ;
- ✓ ETAT D'EXECUTION BUDGETAIRE ;
- ✓ ETAT D'EXECUTION DU PPM.